RESISTANCE

Rapport du 8 octobre 1943 du préfet du Cantal au préfet régional sur les attentats et inscriptions séditieuses en septembre et octobre 1943 dans le Cantal ; 1W58

ETAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE DU CANTAL

CABINET DU PRÉFET

TT POD

AURILLAC, le 8 Octobre 1943

26

LE PREFET DU CANTAL, à Monsieur le Préfet Régional (Intendance de Police)

CLERMONT-PERRAND

OBJET : Attentats et inscriptions séditieuses.
REF : Mes communications téléphoniques.

P.J : II copies et 2 photos.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, dans l'ordre chronologique, des appositions d'inscriptions séditieuses et des attentats commis pendant la période du 22 Septembre 1943 au 6 Octobre 1943 :

Le 22 Septembre 1943 a \$\frac{7}{1}.30 a \(\) \(\) \(\) constat\(\) \\(\) \(\)

Dans la nuit du 23 au 24 Septembre vers 3h.30 un hangar de la ferme de COMBLAT-le-CHATEAU et appartenant à Melle de la BEAUME a été incendié. Le fermier, M. COUDERC ayant reçu un tract l'invitant à détraire ses récoltes, l'hypothèse d'un attentat n'est pas exclue. Les dégâts sont évalués à 150.000 frs.

Le 25 Septembre un pylône de la ligne électrique à haute tension, dans les bois dits "Les Bastides" a été en partie sectionné par l'explosion de plusieurs engins explosifs. Les fils, n'ont pas été atteint Les débris d'un cordon bich ford ont été retrouvés sur les lieux.

DANS la nuit du 25 au 26 Septembre une batteuse appartenant à M. DURET, entrepreneur à NEUVEGLISE, a été incendiée; grâce à la promptitude des secours ce commencement d'incendie n'a occasionné que des dégâts insignifiants. M. DURET étant bien nonnu pour ses idées "collaborationnistes" et de nombreuses affiches " la déportation vous menace" ayant été apposées cette même nuit dans la commune l'hypothèse de la malveillance se trouve confirmée.

Dans la nuit du 28 au 29 Septembre :

A St-FLOUR: Un premier engin a fait explosion vers 3h du matin à la scierie GREZE, travaillant pour le compte de la Wehrmacht. L'engin placé sous la poulie d'un moteur électrique a faussé le "banc de scie" et fendu, en plusieurs endroits le socle sur lequel était scellé le moteur.

Une deuxième explosion a'est produite vers la même heure à l'entrepôt de M. COURTIOL, Milicien, épicier en gros. La déflagration a fait seuter la porte de ses gonds, a brisé la marche d'escalier et a fait voler en éclats une quinzaine de vitres de la Maison.

Dans le même nuit, à TALIZAT :

- un engin explosif a fonctionné chez M. BONNET, cultivateur et collecteur de grains. La porte en métal du dépôt de grains a été détériorée et deux engins incendiaires, déposés à la porte d'un garage, n'ont causé que des dégâts insignifiants.
- 3 engins, dont un explosif et deux incendiaires, placés chez M. CHAM-BARON, saire de la commune et collecteur de grains, n'ont causé que des dégâts minimes.
- Le I° Octobre à 3h.30 : incendie d'un bâtiment de la ferme MOYNAT à Verniols Cne d'AURILLAC dû à la malveillance. Le matériel agricole, les foin, paille, blé et seigle sont détruits. Les dégâts se chiffrent à 1.000.000 environ.
- Le même jour à 4h.30 l'explosion d'une bombe détruit le local de la Légion des Volontaires Français à AURILLAC. La machine à écrire est volée, les dégâts sont importants, notemment en ce qui concerne le mobilier totalement détruit.
- Le même jour à 6h.5 une explosition détruit la façade de l'épicerie PIJOULAT (I fils Milicieh) à AURILLAC. Dégats matériels assez importants.
- Le 2 Octobre : 4 engins explosifs sont découverts sur un pylône de la ligne de transport de force électrique à 220.000 volts d'YTRAC. La mèche hente ne s'étant pas consummée, la tentative de sabotage a échoué.
- Le 3 Octobre à 9h.30: un engin explosif met hors d'usage la locomobile et un scie mécanique du Chantier du Lioran de l'Usine Delecluze qui travaille et pour le compte de la Wehrmacht.
- Le même jour à 9 heures : une affiche apposée sur les murs de la mairie de VIC-sur-CERE menace de pendaison le Maire et 13 personnes appartenant à la Milice ou à la Légion.
- Dans la matinée du même jour, à ARPAJON-sur-CERE, on relève un grant nombre d'inscriptions au goudron reproduisant des croix de Lorraine et les mots "Kollsborateurs à mort".
- Bans la même matinée à MEUVEGLISE, des croix gammées sont relevées sur la façade de douze immeubles de la localité.

Le même jour à 2h.45, le magasin de M. ROQUES, magasion de matériel de T.S.F, à St-FLOUR, est totalement détruit par une explosion. La puissance de celle-ci est telle que toutes les vitres et plusieurs vitrines de la rue de la Halle sont détruites. Les dégats sont évalués à 150.000 frs. M. ROQUES est considéré comme un partisan du Gouvernement et recevait chez lui des soldats de l'armée d'opérations, venus pour écouter de la musique.

Le 4 Octobre a paru dans l'Avenir du Plateau Central" journal de CLERMONT-FERRAND, l'avis de décès de M. Pierre VINCENT, chef de la Milice à St-FLOUR, q ui a quitté St-FLOUR pour PARIS il y a quelques jours. Les noms des personnes figurant sur cet avis ont été choisis parmi des membres de la Milice ou de la Légion.

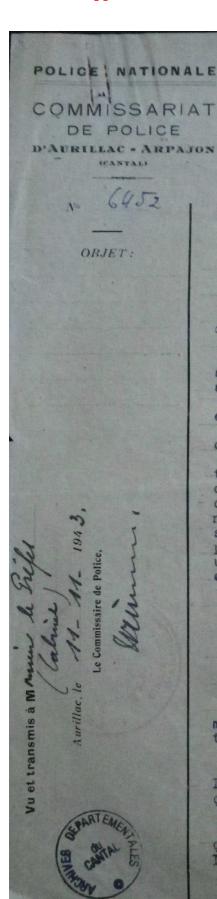
Le 5 Octobre à 2Ih.25 une locomobile de l'Usine Delécluze, déjà accidentée pour le même motif, qui se trouvait en réparation chez un garagiste-mécanicien d'AURILLAC, est détruite par une bombe.

Le 6 Octobre au matin la gendarmerie de MURAT découvre, dans cette ville, des banderolles tricolores avec les inscriptions "Vive de GAULLE" et " En l'honneur de la Corse libérée".

Pour tous ces attentats des informations ont été ouvertes par MM. les Procureurs de la République à AURILLAC et St-FLOUR et les recherches des services de police sont en cours. Il a pu être établi, pour la plupart des cas, que ces actes de terrorisme ont été perpétrés avec des engins explosifs munis d'un système de retardement identique pour tous.

Je vous prie de vouloir bien trouver sous ce pli, la copie des rapports de police et de gendarmerie relatifs à ces attentats et 2 photos du magasin de M. ROQUES à St-FLOUR après l'explosion.

Le Préfet



ETAT FRANCAIS

D()||31|

Le Brigadier FAUGERE Elie Monsieur le Commisse ire de Police.

J'ai l'honneur de vous rendre compte

de ce qui suit:

I°-Ce jour vers 7 H 30 nous avons constaté que 7 drape-aux étaient écorochés au clocher de l'Eglise NOTRE-DAMEaux-NEI GES.

Avec l'aide du gardien SALAT Louis, l'ai réussi à les enlever.

Pour gagner l'intérieur du clocher le ou les auteurs

ont dû procéder de la façon suivante:

"Après être passés par une porte située à côté du transformateur-côté square-laquelle donne directement ac-cés au ler étage de l'excalier les auteurs ont empruntés cette dernière. Puis ils ont condampé la porte du bas(venant de la sacristie) pour travailler plus tranquillement sans doute. Ils ont également condamné en redescendant la porte du ler étage qui donne accès au clocher ceci par un tire-fond sur le verrou, ainsi que celle de la sortie

Les 7 drapeaux: 2 Français avec I coeur et I Croix (appartenant à l'Eglise)
2 Français avec au Centre I Croix-de-

Lorraine painte.

I Américain Anglais

I Soviétique avec la Faucille et le Marteau peints en noir.

.

Six étaient accrochés su clocheton de l'Horloge su moyen de fil de fer et le 7ème (Français) sortait du vasi tas situé au dessous de la Proix du Clocher.

2º-Au Monument Paul Doumer étaient accrochés: I Drapeau Français avec Croix-de-Lorraine et I Drapeau rouge de cu que côté du Ier, le tout au sommet du monument.

30-Un drapeau rouge était suspendu aux fils téléphoniques de la rue Chazerat avec écrit au crayon jaune II-II

40-Quelques tracts intitulés"II Novembre 1943"ont été

découverts, rue des Fargues (I) vets 7 H 15 et quelques autres par les patrouilles G.M.R., rue des Carmes et rue du 14-Juillet entre 2 H et 4 Heures, 50-Le Monument-aux-Morts d'Arpajon-sur-Cère était pavoisé de trois drapeaux : I Français, I Américain et I Anglais d'un échsson en bois; "Honneur et Patrie" surmonté d'une Oroix-de-Lorraine; set écusson était MARMANKEN accroché à la grille avec pancerte portant l'inscraption": Défense de tougher aux drapeaux pendant la journée-Danger de mort" quelques tracts ont été collés aur les murs et les poteaux télégraphiques intitulés: "Paysans" et "Paysans Français". Ci-joint I exemplaire de ces tracts. Personnellement, J'ai effectué une patrouille entre 4 et 5 Heures mais rien d'anormal n'a été remarqué sur la monuments publics. D'autre part les patrouilles de G.M.R. n'ont rien signalé en dehors des quelques tracte découverts. Le nécessaire a été fait auprès des services publics pour l'enlèvement immédiat des drapeaux et des tracts. Aurillao, la II Novembra 1943 Le Brigadier; Photographie du monument aux morts d'Arpajon-sur-Cère, 11 novembre 1943 ; 48 Fi 45 Photographie illustrant le rapport ci-dessous. 1w58 (6)

Photographie des FTP, 48Fi49

